



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

Décision n°2024\_OR\_184



Délégation de signature

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1, L.713-9 et D.713-1 à D.713-4 ;  
Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;  
Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse n° 2023/03/30-17 en date du 30 mars 2023 portant élection de Madame Christine Barrot à la direction de l'IUT de Toulouse ;  
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse n° 03-28/03/2024 en date du 28 mars 2024 approuvant la nomination de Monsieur Anaclet Turatsinze en tant que directeur adjoint en charge du patrimoine et des finances de l'IUT de Toulouse.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur Anaclet Turatsinze, directeur adjoint en charge du patrimoine et des finances de l'IUT de Toulouse, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Marchés publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

##### ➤ Préparation et passation des marchés

- courrier d'information d'attribution du marché.

##### ➤ Achèvement des procédures de marchés

- information aux candidats non retenus ;  
- information aux candidats retenus ;  
- formulaire de mise au point ;  
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;  
- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

## 1.2 Domaine des moyens

- la répartition des locaux et matériels entre les différents services et unités de l'IUT de Toulouse.

## 1.3 Domaine des conventions

- les conventions ayant une incidence financière inférieure à 10 000 € HT ou à 250 heures d'enseignement ;  
- les conventions d'occupation temporaire du domaine public et espaces universitaires ayant une incidence financière inférieure à 3 000 € HT.

## Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

## Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

## Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'IUT de Toulouse et sur le site internet de l'université.

## Article 5

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 23 mai 2024

La déléguante,  
La présidente de l'université  
Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile Rauzy



Le délégataire  
Le directeur adjoint en charge du patrimoine et  
des finances de l'IUT de Toulouse,

Anaclet Turatsinze

